

PUJOLS



ÉDITION 2017

MAGAZINE
MUNICIPAL

DÉPARTEMENT : GIRONDE





**POMPES FUNÈBRES
BERNEDE**

Chambre funéraire

**Tél. 05 57 40 01 07
Port. 06 32 54 73 44**

53 Rue Victor Hugo
33350 Castillon La Bataille
bernedephilippe63@hotmail.com



AUTO-ECOLE

41bis, Ave Camille Maumey
33350 CASTILLON LA BATAILLE

LE PERMIS
A UN EURO
PAR JOUR

Permis - B
Boîte Manuelle & Boîte Automatique

Another Way

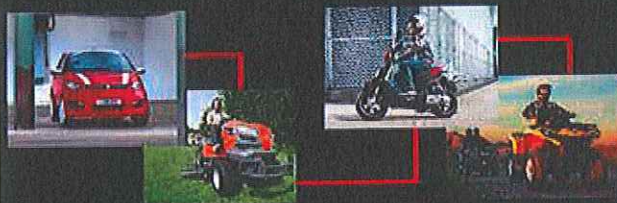


www.anotherway.fr

Tél. 05 57 40 46 24

Une autre façon de vivre la route

Gauthier
05 57 40 12 27



15, avenue de l'Europe - 33350 ST MAGNE DE CASTILLON



Didier
GUIMBERTEAU

INSTALLATION - MAINTENANCE
ÉNERGIES RENOUVELABLES - SOLAIRE
POMPES À CHALEUR - CHAUFFAGE SANITAIRE

Mail: contact@e2m-chauffage.com
www.e2m-chauffage.com

7, Les Graves - 33350 PUJOLS
Tél. 05 57 40 37 24 - Port. 06 09 33 84 38



**CHARPENTE
COUVERTURE
ZINGUERIE
ISOLATION**

Depuis 1977

Fabien BOCCALON

8, route de Lambège - 33350 MOULIETS ET VILLEMARTIN
06 23 05 20 13 - 05 57 40 71 14
boccalon.f@hotmail.fr



SARL RABOUY PHILIPPE
AGENT PEUGEOT

VENTE VN/VO
RÉPARATIONS TOUTES MARQUES

05 57 40 54 59 / 7 La Rivière Ouest à PUJOLS

DÉPANNAGE 24H/24 et 7J/7 : 06 86 40 14 64

GROUPE MÉDIA PLUS COMMUNICATION

« Entrez dans l'univers de la communication institutionnelle »

CRÉATION - IMPRESSION RÉGIE PUBLICITAIRE

Agences de poche et de bureau - Buletin municipaux
Plans de ville - Guides pastiques et touristiques
Magazines cartonnés et intercommunaux
Mobilier urbain - Borne tactile interactive

21, SECTEUR CT - ALLÉE DES INFORMATIQUES - B.P. 75 - 05709 SAINT LAURENT DU VAR CEDEX 3
Tél: 04 92 271 399 - Fax: 04 93 312 147 - Site web: www.media-plus.com - E-mail: contact@media-plus.com

ETS LAVANDIER

50 rue Victor Hugo
33350 Castillon la Bataille
Tél. 05 57 56 03 66 - Fax : 05 57 40 36 76

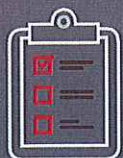
Email : sar.lavandier@aliceadsl.fr

Site : www.lavandier.fr



Site : www.lavandier.pro

- ÉLECTRICITÉ (domestique et industriel)
- SANITAIRE, PLOMBERIE
- CHAUFFAGE (Gaz, fuel, électrique, plancher chauffant)
- POMPES À CHALEUR - SOLAIRE
- GÉOTHERMIE - AÉROTHERMIE
- ÉNERGIES RENOUVELABLES
- ÉCLAIRAGE PUBLIC - ANTENNE



1. Le Mot du Maire	1
2. Le budget 2016	2
3. Réalisations 2016, projets 2017	3
4. Notre école	4
5. La bibliothèque Municipale	5
6. Une Mairie à votre service	6
7. Le FSL	6
8. Le CCAS	7
9. Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile	8
10. Le cimetière	10
11. Les dangers du monoxyde de carbone	10
12. Chiens dangereux	11
13. Incivilités	1
13. Frelons	1
13. Une nouvelle entreprise	1
13. Didier Simon, nouvel épicier	1
14. Les associations	1
15. Le Coteau de Marac	1



FLASHEZ-MOI
TOUT PUJOLS
SUR VOTRE MOBILE

Publication : Mairie de Pujols • Rédaction : Mairie de Pujols •
Directeur de la publication et de la rédaction : Mairie de Pujols
• Photos : Mairie de Pujols • Régie Publicitaire : Groupe Média
Plus Communication/Média Diffusion Conseil - Z.I. Secteur C7
Allée des Informaticiens - B.P. 75 - 06709 St-Laurent du Var Cedex 2 -
Tél. : 04 92 271 389 - Fax : 04 92 273 214 - Site Web : www.
mediapluscom.fr - E-Mail : pap@mediapluscom.fr • Maquettiste :
Catherine Brauer • Impression : Imprimerie spéciale du Groupe
Média Plus Communication • Dépôt légal : 2017



ÉDITO



2016 s'en est allé, bonjour 2017 !

En cette période chaleureuse et conviviale, c'est avec grand plaisir que je vous retrouve, pour vous souhaiter, au nom du Conseil Municipal, des Personnels Communaux et en mon nom personnel, une très belle année 2017.

Qu'elle vous apporte santé, satisfactions, joies et vous préserve des soucis, qu'ils soient d'ordre professionnel ou personnel.

Une année qui commence tout juste et montre déjà le dynamisme de notre commune par les projets en cours, qu'ils en soient à la phase de conception ou à celle de la réalisation.

La Municipalité, soucieuse du bien-être de tous et de la sauvegarde de l'identité du village, s'efforce de trouver les subventions nécessaires à la réalisation des projets.

Aucun projet n'est commencé sans que nous soyons sûrs de l'obtention des fonds nécessaires, ce qui, nous en avons conscience, génère souvent des retards, mais il faut être prudent et ne pas mettre les finances de la commune en danger.

De grands chantiers sont en cours : la charpente de la Salle des Fêtes, la pose d'une pompe à chaleur à l'école, la réfection de la toiture du restaurant scolaire et l'assainissement collectif du Bourg.

La Convention d'Aménagement du Bourg a été signée le 10 février avec le Conseil Départemental.

Pour une information en temps réel, je vous engage à visiter régulièrement notre site : <http://communepujols33.fr>

J'adresse ici mes remerciements aux membres de l'équipe municipale pour leur loyauté et leur engagement. Ensemble, nous privilégions la concertation et le dialogue, nous avançons collectivement. Mais, ceci ne serait pas possible sans le concours des administrés et, notamment sans celui des associations. Il convient de remercier tous les bénévoles qui, tout au long de l'année font un beau travail pour animer notre commune et pour le service à la population. Leur action est déterminante car elle constitue un lien avec la population, elle est un moyen de lutte contre la solitude et l'indifférence. Au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, je tiens à leur exprimer mes remerciements les plus chaleureux pour leur engagement et leur dévouement.

Je voudrais également adresser un merci tout particulier aux Personnels Communaux, toujours à pied d'œuvre pour l'intérêt collectif.

En ces temps difficiles, soyons encore plus solidaires ayons confiance en notre capacité à relever les défis.

« *Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite* »,
Henry FORD



Au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, je tiens à adresser mes plus vifs remerciements aux annonceurs qui, par le financement d'un espace publicitaire ont soutenu la parution de ce bulletin.

UN BUDGET PRUDENT

Un budget qui, tout en maîtrisant mieux les dépenses de fonctionnement, réussit à maintenir l'effort d'investissement grâce à une politique de maîtrise que nous poursuivons, notamment par la recherche systématique d'économies, de subventions (Etat, Région, Département, Parlementaires, Fondation du Patrimoine...) et par le biais de mutualisations et de réorganisations.

En cette période difficile qui contraint nos budgets, chaque élément qui le compose doit être rigoureusement examiné.



de fonctionnement nous analysons avec minutie :

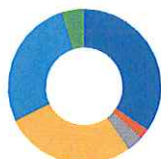
- » Les taux des impôts communaux
- » Les ajustements réguliers du prix des services publics collectifs : restauration scolaire, garderie...
- » Les tarifs de location de la Salle des Fêtes et autres équipements communaux
- » Les divers types de contrats : assurances, téléphone, internet...
- » Les moyens pour faire des économies d'énergie dans les bâtiments publics et au niveau de l'éclairage public : élaboration de programmes d'investissement dans le domaine de l'isolation, des systèmes d'éclairage et de chauffage
- » La réduction de l'éclairage public dans le temps et en intensité

Au niveau de la maîtrise des dépenses d'investissement :

- » Élaboration de cahiers des charges optimisés avant mise en concurrence
- » Pour des choix stratégiques : il convient de s'interroger sur le caractère prioritaire de l'investissement, sur le niveau de subvention qui l'accompagne, sur les économies qu'il peut générer en matière de fonctionnement (isolation, temporisation de l'éclairage...)
- » Pour une optimisation de l'achat et de l'utilisation du matériel : achat ou location ?

En conclusion, le budget 2016 se caractérise par une fiscalité stable, des charges courantes maîtrisées, un programme d'investissement financé en grande partie par les subventions et le lancement de projets majeurs (assainissement collectif du Bourg, CAB)

Recettes de fonctionnement



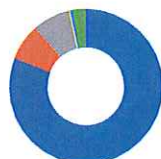
002 excédent fonct. Reporté	257509,97	34,58 %
013 atténuation des charges	15000	2,01 %
70 ventes prod. Fabr. Prest. Serv.	26300	3,53 %
73 reversement sur recettes	206294	27,70 %
74 subventions	205926,86	27,65 %
75 autres produits de gestion courante	33648	4,52 %
TOTAL	744678,83	100 %

Dépenses de fonctionnement



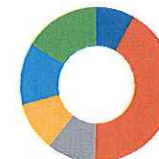
011 charges de gestion générale	147200	19,77 %
012 charges de personnel	248700	33,4 %
022 dépenses imprévues	12749,05	1,71 %
023 virement à la section d'investissement	252509,97	33,91 %
65 autres charges de gestion courante	67293,22	9,04 %
66 charges financières	5500	0,74 %
042 op. d'ordre	10726,59	1,44 %
TOTAL	744678,83	100 %

Recettes d'investissement



021 virement section fonct.	252509,97	75,04 %
10222 fctva	23772	7,06 %
1068 excédent fonct. Capitalisés	24106,63	7,16 %
165 caution	1100	0,33 %
1321 subv non transférable Etat	2100	0,62 %
1323 fdaec	8200	2,44 %
1341 subv non transférable département	14000	4,16 %
28031 amortissement Frais d'études	10726,59	3,19 %
TOTAL	336515,19	100,00 %

Dépenses d'investissement



00 financières	18823,00	5,59 %
000 non individualisées	98353,16	29,23 %
001 résultat d'invest. Reporté	24106,63	7,16 %
020 dépenses imprévues	23982,40	7,13 %
14 voies et réseaux	30000,00	8,91 %
29 école	37550,00	11,16 %
30 église et remparts	26700,00	7,93 %
55 logements	1000,00	0,30 %
56 stade	1000,00	0,30 %
57 maison 1 rte du Château	1000,00	0,30 %
58 maison 3bis rte du Château	1000,00	0,30 %
59 foyer des jeunes	73000,00	21,69 %
TOTAL	336515,19	100,00 %





PRÉSERVER, VALORISER, DÉVELOPPER

2016 a vu :

- » La réalisation d'un local technique pour abriter le matériel roulant et, ainsi, libérer l'espace nécessaire à la restructuration des ateliers municipaux.
- » La construction d'une aire de lavage pour les véhicules et engins municipaux.

Coût de ces deux opérations :
45 399 € 91

- » La pose d'un système de chauffage par pompe à chaleur pour un montant de 39 706 € 26.
- » La réalisation de travaux routiers : fossés, point à temps pour un montant de 23 895 €.

Pour 2017,

fidèle à ses engagements, l'Equipe Municipale poursuivra ses objectifs, ainsi, nous envisageons :

- » La poursuite des travaux routiers
- » La réfection de la charpente de la Salle des Fêtes Léo Drouyn.
- » La réfection de la toiture de la cantine et de la salle de sieste ainsi que la création d'un auvent à l'école.
- » L'aménagement de l'atelier des services techniques : douches, toilettes, bureau, coin repas, espace de stockage.

» Des travaux d'entretien et de rénovation de l'église : porche, poutre du clocher, sacristie et nettoyage du toit.

» L'église de Pujols étant classée monument historique, il a fallu déposer un dossier à la Direction Régionale de l'Action Culturelle. Les formalités administratives seront certainement un peu longues mais il est nécessaire d'entreprendre ces travaux pour notre patrimoine.

» L'aménagement du cimetière : traçage et gravillonnage des allées, rénovation des piliers du portail d'entrée, plantation d'une haie végétale dans le nouveau cimetière.

» L'équipement en vidéo projecteurs interactifs des trois salles de classe, pour répondre aux directives du Ministère de l'Education Nationale, soucieux de l'égalité des chances entre les élèves du monde urbain et ceux du monde rural. En effet, l'école numérique fournit à chaque élève les mêmes moyens de réussir sa vie professionnelle et citoyenne. Ainsi de la maternelle au baccalauréat, l'école doit être numérisée, les compétences numériques des élèves seront évaluées à chaque pallier, école élémentaire, collège et lycée, par des tests (B2i).

En outre, les travaux relatifs à l'assainissement collectif du Bourg ont débuté : le site réservé à la station d'épuration a été déboisé et les études relatives à la loi sur l'eau, obligatoires, sont en cours.

La Convention d'Aménagement du Bourg a été signée le 10 février 2017 avec le Conseil Départemental qui a validé le projet.



Aménagement du tertre du Château



Aménagement du pôle d'équipements



Aménagement de la place du Général de Gaulle



UN LIEU D'APPRENTISSAGE, D'ÉCHANGE, D'OUVERTURE DANS LE RESPECT ET LA CONVIVIALITÉ



L'école a fait sa rentrée dans des locaux propres, remis en ordre pour offrir aux élèves, aux enseignants et au personnel de bonnes conditions de vie.

Des travaux d'amélioration sont en cours : pose d'un système de chauffage par pompe à chaleur et réfection de la toiture du restaurant scolaire.

Un projet a été élaboré et validé pour l'équipement des trois classes en vidéo projecteurs interactifs.

■ Avec 64 élèves, notre école a un effectif stable.

Les élèves sont répartis dans trois classes, comme suit :

- 22 enfants en classe de maternelle (petite, moyenne et grande section)
- 42 enfants en élémentaire.

■ Une équipe d'enseignantes dynamique, disponible et innovante encadre les trois niveaux :

- Anne BERNETIERE, aidée par Monique RAISON (ATSEM) prend en charge la classe de maternelle
- Béatrice ALONSO, qui est également la directrice de l'école, prend en charge les élèves du CP et CE1
- Eugénie GASSER qui succède à Virginie BRIANTZEFF encadre les enfants du CE2, CM1 et CM2.

■ Cette année encore l'école démarre avec de nombreux projets riches et variés.

- Tous les mois, les trois classes empruntent des ouvrages à la Bibliothèque Municipale
- En septembre 2016, dans le cadre des

Journées Européennes du Patrimoine, les trois classes ont visité les expositions de trois artistes : Laurent VALERA, Isabelle ALONSO LEGARRA et Deborah BOWMAN

- Novembre 2016 : participation de la classe de maternelle à la quinzaine de la Petite Enfance, organisée par la CDC Castillon/Pujols.

A cette occasion, la Compagnie Déclat Circus a animé des ateliers de découverte du cirque.

- La classe de CP/CE1 participera au projet intergénérationnel avec les résidents de la Résidence GOUBEYE.

- Une correspondance entre les élèves de la classe de CP/CE1 de l'école de Pujols et ceux de l'école de Sainte Radegonde est mise en place.

- Un projet de sortie à bicyclette est à l'étude pour la fin de l'année scolaire

- Jumelage avec l'Angleterre :

Les élèves de CM1 et CM2 sont partis en Angleterre au mois de mai 2016, cette année, c'est au tour de l'école de Pujols d'accueillir les petits Anglais de l'école de FLEET.

Les élèves de l'école de Pujols participeront aux Projets mis en place dans le cadre du Réseau d'Education Prioritaire :

- Les trois classes participeront au projet artistique conduit par l'association Nouaison, Résidence d'Artistes
- La classe de cycle 2 participera aux projets EPS et au projet CHANTEREP
- La classe de cycle 3 participera aux projets cross nature, prévention routière et aux visites du collège de secteur.
- Décembre 2016 : les élèves sont allés au cinéma.



■ Les Temps d'Activité Périscolaire

Conformément aux textes en vigueur, chaque fin d'après-midi, les élèves de l'école peuvent participer aux activités récréatives, éducatives et culturelles proposées dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Ces activités sont encadrées par du personnel communal formé, titulaire du BAFA ou par des intervenants extérieurs et sont proposées gratuitement aux familles.

Dans ce cadre, il est proposé aux enfants divers ateliers : décorations de Noël, danse, initiation au flamenco, initiation au tennis, aux jeux de ballon, apprentissage du langage des signes...

Un grand merci à tous les intervenants pour la qualité de leur prestation !

L'association des Parents d'Elèves (PEP'S) multiplie les actions en faveur des enfants, soutient les projets mis en place par le corps enseignant et œuvre pour permettre à tous les élèves de bénéficier d'une ouverture éducative, culturelle et sportive vers l'extérieur.

Cette association a également pour objectif de créer une entente amicale et une dynamique entre les parents. Il convient de remercier le Président et tous les bénévoles pour leur implication et leur dévouement



Virginie BRIANTZEFF (à gauche sur la photo) et Eugénie GASSER (à droite sur la photo)

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : UNE BIBLIOTHÈQUE EN ÉVOLUTION

Lieu d'ouverture à la culture par excellence, lieu de rencontres et d'échanges, la Bibliothèque Municipale de Pujols, fait l'objet de toute notre attention.

Avec un fond de près de 1000 ouvrages, auxquels s'ajoutent les œuvres déposées par la Bibliothèque Départementale de Prêt, notre bibliothèque offre à chacun de quoi satisfaire sa curiosité : littérature, romans contemporains, policiers, biographies, bandes dessinées, documentaires...

Monsieur JAFFRE avec une petite équipe de bénévoles dévoués assure l'ensemble des tâches liées à son fonctionnement et ne ménage pas ses efforts pour mettre ce lieu en valeur.

Fidèles à nos objectifs, nous œuvrons pour garantir à chacun un égal accès à la culture.

Animer ce lieu, le faire vivre, se renouveler en permanence, faire découvrir des auteurs, des ouvrages telle est notre ligne directrice.

Nous avons la volonté de favoriser l'accès à un lieu culturel dédié aux livres et aux nouvelles technologies : nous voulons une offre culturelle de qualité et de proximité.

Pour cela, l'espace dédié à la bibliothèque s'agrandit : une deuxième salle est en cours d'aménagement, avec des rayonnages et deux ordinateurs à disposition du public.

Mais, réaménager une bibliothèque existante demande du temps, cela suppose une réflexion en amont. La bibliothèque doit, en effet, être pensée pour les besoins de la population.

Il faut penser les locaux, prévoir un budget de fonctionnement pour le renouvellement des collections de livres et documents.

Des animations nouvelles voient le jour :

» Natalia ZULUAGA de l'association « IMAGINARIUS » a exposé le travail conduit avec les enfants au sein de la médiathèque de GENSAC

» une soirée lectures/dédicaces qui a rassemblé une trentaine de personnes autour de cinq auteurs locaux : Geneviève de DIETRICH, Michel REY, Michel SUFFRAN, Marie-Françoise RAILLARD et Jean-Claude JAFFRE

» pose d'une boîte à livres devant l'école : il s'agit de proposer aux habitants de déposer et/ou de prendre librement un ou plusieurs ouvrages dans la boîte, dans l'objectif de les faire circuler dans la nature.

» portage de livres à domicile

» en projet : une manifestation autour de la poésie et du vin et des balades, au rythme des contes, à travers la campagne

« Songez à l'éclairage des rues, soit ; mais, songez aussi, songez surtout, à l'éclairage des esprits... La lumière est dans le livre. Ouvrez le livre tout grand, laissez-le rayonner, laissez-le faire. Qui que vous soyez qui voulez cultiver, vivifier, édifier, attendrir, apaiser, mettez des livres partout »
Victor Hugo.



Nos services sont à votre disposition pour vous accueillir et vous aider dans vos démarches administratives

Du personnel compétent dans la gestion quotidienne de la commune et des services rendus aux habitants.

Adresse de la Mairie :

1, Place du 14 juillet

33350 Pujols

☎ 05 57 40 50 19

☎ 09 71 70 20 29

@ pujols.mairie33@orange.fr

🌐 <http://communepujols33.fr>

Horaires d'ouverture au public :



Lundi : 8h30 à 13h

Mardi : 8h30 à 13h et 13h30 à 16h30

Mercredi et jeudi : 8h30 à 13h

Vendredi : 8h30 à 13h et 13h30 à 17h

Cadastre : <http://cadastre.gouv.fr>

Rappel :

la Mairie met à disposition des administrés un ordinateur afin que chacun puisse effectuer des recherches, des démarches administratives (CV, demande d'emploi...) ou voir le site officiel de la Mairie (communepujols.fr)

Un nouveau copieur permet de faire des photocopies N&B et des photos couleurs en format A4 et A3.

Pour les particuliers :

	A4	A4 recto verso	A3	A3 recto verso
N&B	0.15 €	0.20 €	0.20 €	0.40 €
Couleurs	0.90 €	1.70 €	1.70 €	3.00 €

Pour les associations pujolaises :

	A4	A4 recto verso	A3	A3 recto verso
N&B	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Couleurs	0.10 €	0.20 €	0.20 €	0.20 €

Les associations pujolaises devront fournir le papier.



FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

LE FSL ADOPTE SON NOUVEAU RÈGLEMENT

Faisant suite à la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué

et à celle relative à la transition énergétique, le FSL a décidé de faire évoluer ses propositions pour permettre d'aider et d'accompagner davantage de Gironnins face à des difficultés à se maintenir dans leur logement.

Un nouveau règlement d'intervention est mis en oeuvre depuis le 1er janvier 2016.

» Prise en charge de dépenses de télécommunication

» Adaptation des aides à l'accès à un logement aux besoins (assurance, frais de déménagement...)

Ce règlement a été rendu plus accessible sur le site du FSL : [http://www.fsl33.org/html/cadre_reglementaire.htm/règlement intérieur](http://www.fsl33.org/html/cadre_reglementaire.htm/règlement%int%C3%A9rieur)

Sur le site www.fsl33.org sont décrites toutes les conditions pour être aidé ou accompagné.

Vous pouvez directement télécharger les formulaires de demande à la rubrique locataire et les adresser au FSL après les avoir remplis.

Les travailleurs sociaux de l'ensemble des territoires de la Gironde peuvent vous soutenir pour l'instruction d'une demande.



Les principaux changements

Elargissement du public concerné et notamment les copropriétaires

» Mesures pour faciliter les mutations d'un logement à un autre



Direction du FSL

ECOUTER, RENSEIGNER, CONSEILLER, INFORMER, DIRIGER

L'action sociale, l'aide aux personnes et la solidarité font partie de nos préoccupations prioritaires.

Le CCAS de PUJOLS travaille en collaboration avec le Fonds Solidarité Logement, la CAF, le réseau d'assistantes sociales, La Mission Locale, le PLIE du Libournais et les partenaires associatifs :

- » Le secours populaire
- » Le secours catholique
- » L'Association Intercommunale d'Entraide aux Personnes Agées (aide et

accompagnement à domicile)

» L'Association Inter cantonale Prévention et Solidarité : portage de repas à domicile, boutique alimentaire

Il œuvre en faveur des publics fragilisés et participe aux campagnes de prévention.

Pour lutter contre l'isolement, en collaboration avec l'Amicale Laïque Pujolaise, le CCAS organise des après-midi jeux autour d'un goûter convivial et des échanges avec l'école.

Il participe aux campagnes de prévention comme la lutte contre le cancer du sein.

Il agit pour la santé : mise en place d'une mutuelle communale pour permettre à ceux qui en sont exclus d'avoir une mutuelle. Il s'agit d'un acte fort pour l'amélioration de vie des habitants.

Sa composition :

Présidente :
Marie-Emilie Sallette

Membres désignés par le Conseil Municipal :

Martine Coutolleau (Vice Présidente), Françoise Jaffre, Serge Le Youdec, Olivier Bégue
Sylviane Desroches

Membres désignés par le Maire :

Karine Pladys (médecin), Josette Lagarde (handicap), Paul Devaux (personnes âgées), Béatrice Jacoutet (UDAF), Adeline Cigrand (travail social)



Après-midi récréatifs à la résidence GOUBEYE



Une belle mobilisation



A l'occasion d'Octobre Rose, mois de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, martine COUTOLLEAU, Vice-Présidente du CCAS, a organisé une marche rose, dans la campagne, sur les chemins des lavoirs communaux.

Les marcheurs, venus en nombre, se sont retrouvés devant la mairie, parée,

pour l'occasion du ruban rose symbolique et de guirlandes confectionnées par les enfants de l'école, dans le cadre du Temps d'Activité Périscolaire.

Chaque participant a été invité à verser une participation de 5 €. Les fonds récoltés ont été intégralement reversés pour la lutte contre le cancer.



GROUPEMENT DE COOPÉRATION SOCIAL ET MÉDICO- SOCIAL DES DEUX RIVES

VOUS AIDER À DOMICILE, C'EST NOTRE MÉTIER

Le GCSMS des Rives se compose de trois entités : l'Association Intercommunale d'Entraide aux Personnes Agées, les services d'Aide à Domicile des CCAS de Castillon la Bataille et de Sainte Colombe.

La gouvernance est assurée par :

Administrateur : Marie-Emilie SALLETTE

Membres du Bureau :

Jacques BREILLAT, Maire de Castillon la Bataille, Président du CCAS de Castillon

Daniel THIBAUT, Maire de Sainte Colombe, Président du CCAS de Sainte Colombe, Monsieur DUBORIE, Maire de Flaujacques, Monsieur DELONGEAS, Maire de Saint Magne de Castillon, Madame CAUNAC.

Directrice : Véronique GROMMIER

Il a été mis en place avec le Conseil Départemental dans l'objectif de :

- » créer une synergie sur le territoire
- » développer la qualité des services rendus
- » anticiper et proposer des services innovants répondant aux besoins identifiés et qui ne sont pas couverts à ce jour
- » obtenir un maillage complet et cohérent sur le territoire au service des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- » mutualiser les moyens, les compétences et les services
- » favoriser la professionnalisation des équipes

» maîtriser les coûts à tous les niveaux.

L'Association Intercommunale d'Entraide aux Personnes Agées régie par la loi du premier janvier 1901, a été créée le 24 mai 1974, déclarée en Sous-Préfecture de Libourne le 28 mai 1974 et recensée numéro 1785.

Membre du GCSMS des Deux Rives, elle intervient sur 23 communes, le CCAS de Castillon intervenant sur la ville de Castillon et le CCAS de Sainte Colombe sur le secteur de ce village.

Elle a pour objet, en dehors de toute idéologie politique ou confessionnelle de promouvoir toute action possible en direction des personnes âgées dépendantes ou non ou en situation de handicap quel que soit l'âge.

Elle œuvre pour permettre aux personnes de bien vivre à domicile, grâce à des services personnalisés en fonction de leurs besoins et de leurs attentes.

Ces services sont assurés par du personnel qualifié et compétent.

L'Aide à Domicile a pour mission d'accomplir, chez les bénéficiaires, « un travail matériel, moral et social » afin de favoriser le maintien à domicile tout en préservant l'autonomie. Elle accompagne la personne dans les actes de la vie quotidienne, stimule son activité intellectuelle et physique et contribue à l'épanouissement de sa vie sociale et personnelle.

L'auxiliaire de Vie Sociale a pour mission d'aider la personne en situation de handicap à effectuer les actes et activités essentiels de la vie quotidienne, et, de façon plus générale, à mieux l'accompagner dans son choix de vie à domicile. Elle est formée aux maladies cognitives (Alzheimer, Parkinson...) et peut assurer de la stimulation cognitive et de l'occupationnel auprès des personnes atteintes de ces maladies.

Autorisée et tarifée par le Conseil Départemental de la Gironde, ancrée sur des valeurs d'écoute, de respect, de solidarité et de convivialité, l'AIEPA effectue un suivi rigoureux des dossiers et assure des prestations de haute qualité.



Publics, prestations, instruction des dossiers

PUBLICS CONCERNÉS

- » les personnes âgées de 60 ans et plus, dépendantes ou non
- » les personnes en situation de handicap
- » le public adulte non fragilisé ayant besoin d'aide pour les tâches ménagères et/ou de bricolage, jardinage.

Les prestations sont assurées du lundi au samedi et les dimanches et jours fériés pour les personnes bénéficiant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et d'heures spécifiques accordées par le Conseil Départemental.

Les prestations sont assurées par 46 intervenantes : Aides à Domicile et Auxiliaires de Vie.

INSTRUCTION DU DOSSIER

L'instruction du dossier se fait avec l'aide de la Mairie du futur bénéficiaire ou par un responsable de secteur de l'AIEPA.

En fonction de l'évaluation des besoins, le GIR (degré de dépendance) est défini ; cette donnée permet de déterminer l'organisme financeur :

- » pour une personne dont le GIR se situe de 1 à 4, le Conseil Départemental de la Gironde est sollicité pour la prise en charge.
- » pour une personne dont le GIR est 5 ou 6, c'est la caisse de retraite dont dépend le bénéficiaire qui sera sollicitée pour la prise en charge.

Tarifs, autres services

LES TARIFS :

Le tarif horaire de la prestation s'élève à 20€84. Les Caisses de Retraite ou le Conseil Départemental sont sollicités pour une prise en charge financière du plan d'aide, totale ou partielle, en fonction des revenus du foyer.

**AUTRES SERVICES :**

Soucieuse de répondre aux attentes du plus grand nombre, l'Association Intercommunale d'Entraide aux Personnes Agées a signé une convention de partenariat avec :

VITARIS, service de téléassistance, d'aide à la sécurité des personnes fragilisées et de solidarité sociale.

» l'AMAD, association de services aux personnes, pour la prestation de garde de nuit en mode mandataire.

En outre, l'AlEPA a souscrit une assurance : depuis le 1er juillet 2010, les Aides à Domicile peuvent accompagner les bénéficiaires hors du domicile pour les actes de la vie quotidienne : courses, rendez-vous médicaux, promenades...

Depuis le 1er octobre 2010, un service de petit bricolage et jardinage a été mis en place pour le mieux-être de nos bénéficiaires, au tarif de 17€ de l'heure. Ce tarif bénéficie de la réduction fiscale de 50%

Une équipe à votre service

Marie-Emilie SALLETTE : Présidente



Gilles ROGIER et Sandrine FAURE : responsables de secteur



Carole DAVIN-LESCOMBE : responsable de service



Gaëlle FARGET : accueil secrétariat



Elodie POUMEYROL : comptabilité gestion qualité



GCSMS des Deux Rives
Cérémonie des vœux 2017

**Vos contacts**

☎ 05 57 40 76 70

☎ 05 57 40 79 23

Présidente :
Marie-Emilie SALLETTE

Responsable des services :
Carole DAVIN-LESCOMBE

Responsables de secteur et
planning :
Sandrine FAURE, Gilles ROGIER

Comptabilité/Gestion/qualité :
Elodie POUMEYROL

Accueil et secrétariat :
Gaëlle FARGET

Heures d'ouverture des bureaux :
Du lundi au vendredi de 8h à 12h30
Et de 14h à 17h

Le week end une astreinte téléphonique est assurée par le personnel administratif du vendredi soir 18h au dimanche soir 18h

N° d'astreinte : **07 86 27 49 44**
Permanences à Saint Magne de Castillon : Maison des Associations :
05 57 40 23 90

Les lundis de 14h à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30.

**Association Intercommunale
d'Entraide aux personnes âgées**
3, route du Château
33350 PUJOLS

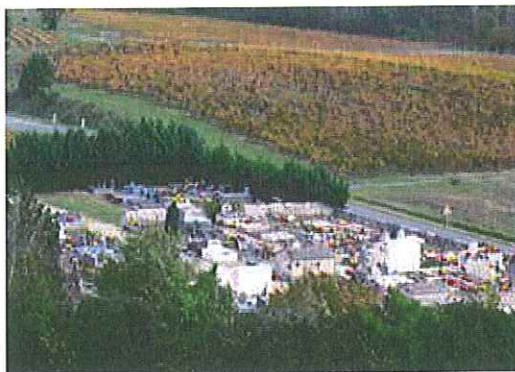
LE CIMETIÈRE : MISE EN CONFORMITÉ

Afin de répondre aux exigences de la législation funéraire, la Municipalité entreprend la mise aux normes du cimetière communal.

Deux procédures vont être lancées. Il convient, en effet, de libérer des emplacements disponibles.

La première consiste en la reprise des concessions dont la date de renouvellement est expirée depuis plusieurs années. Un panneau explicatif est apposé devant chaque concession concernée. La

liste en sera affichée devant le cimetière et en mairie. Toute personne ayant des informations sur ces emplacements est priée de se faire connaître en mairie. Au-delà de 2 ans, ces concessions reviendront à la commune.



Une entreprise habilitée sera alors sollicitée afin de déposer les reliquaires dans un ossuaire qui sera spécialement aménagé à cet effet.

La deuxième opération consiste à signaler les emplacements qui semblent complètement abandonnés depuis plusieurs années. Un panneau stipulant « concession en état d'abandon, veuillez-vous adresser à la mairie » sera apposé dessus.

En un premier temps, il s'agira simplement de répertorier ces emplacements, dans un deuxième temps et dans un délai de trois ans, après constat d'abandon total, la procédure de reprise pourra être envisagée.

LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE CO2

D'OÙ VIENT LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Ce gaz vient des appareils de chauffage ou de cuisson qui marchent au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.

Ce gaz ne vient pas des appareils électriques.

Les appareils qui peuvent produire du monoxyde de carbone lorsqu'ils ne marchent pas bien :

- » cuisinière
- » chaudière et chauffe-eau
- » chauffage d'appoint pas électrique
- » poêle
- » cheminée

Peuvent aussi produire du monoxyde de carbone :

- » les braseros et barbecue
- » les groupes électrogènes
- » les moteurs de voiture, de moto ou d'appareil de bricolage

Pour se protéger

Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit,

chauffe-eau, poêle, cheminée...

Demandez-lui une attestation d'entretien qui prouvera que l'appareil est bien entretenu.

Si un professionnel installe une chaudière à gaz, demandez-lui une attestation de conformité qui prouve qu'elle est bien installée.

Bien utiliser vos appareils :

- » n'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue pour vous chauffer
- » n'utilisez pas les appareils prévus pour l'extérieur (barbecue, brasero) dans le logement.
- » les groupes électrogènes doivent être installés à l'extérieur du logement : pas dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave.
- » si vous utilisez un poêle à bois, n'utilisez que du bois, sans vernis et sans peinture
- » ne laissez pas votre moteur de voiture allumé dans le garage
- » utilisez un chauffage d'appoint au maximum deux heures de suite et dans une pièce avec aération
- » ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler : sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain...

En cas d'urgence

Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche et que vous avez mal à la tête, envie de vomir, ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous :

- » ouvrez les fenêtres et les portes
- » arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson
- » sortez de chez vous

APPELEZ LES SECOURS :

» **Pompiers : 18**

» **SAMU : 15**

- **Secours personnes sourdes et malentendantes : 114**

- **Numéro d'urgence depuis un portable : 112**

Attendez l'accord des secours avant de rentrer chez vous

A QUI DEMANDER DES INFORMATIONS

- » à la Mairie
- » aux professionnels : plombier, chauffagiste, ramoneur
- » centre antipoison
- » agence régionale de santé : www.ars.sante.fr

CHIENS DANGEREUX : IDENTIFICATION, INTERDICTIONS ET OBLIGATIONS

Les chiens susceptibles d'être dangereux sont répartis en deux catégories : les chiens d'attaque et les chiens de garde et de défense. Ces chiens sont soumis à des mesures spécifiques et à certaines interdictions et obligations. Si vous voulez posséder un tel animal, vous devez remplir certaines conditions.

Chiens d'attaque (1^{ère} catégorie)

CHIENS CONCERNÉS :

Il ne s'agit pas de chiens de race mais issus de croisements :

Ce sont les chiens non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en charge de l'agriculture (le livre des origines françaises ou LOF). Ils peuvent être rapprochés morphologiquement, des races suivantes :

- » Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier (chiens dits pitbulls)
- » Mastiff (chiens dits boer bulls)
- » Tosa.

Interdictions

Interdiction d'achat, de vente, de don, d'importation et d'introduction en France

La personne ayant acquis un chien d'attaque avant l'application de la réglementation sur les chiens dangereux en 2010, doit détenir un permis de détention. Si le chien a moins de 8 mois, un permis provisoire est délivré.

Interdiction d'accéder dans les transports en commun, les lieux publics et dans les locaux ouverts au public, en dehors de la voie publique.

Interdiction de demeurer dans les parties communes des immeubles collectifs.



Obligations

- » Obligation de stérilisation pour les mâles et femelles, attestée par un certificat vétérinaire.
- » Obligation d'être muselés et tenus en laisse par une personne majeure sur la voie publique et dans les parties communes des immeubles collectifs.
- » Obligation de posséder une carte d'identification délivrée par la société centrale canine (SCC) ou la société I-CAD.

Chiens de garde ou de défense (2^{ème} catégorie)

CHIENS CONCERNÉS :

- » De race Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier
- » De race Rottweiler
- » De race Tosa

» Assimilables par leurs caractéristiques biologiques aux chiens de race Rottweiler sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche.

A savoir les chiens de race Staffordshire bull terrier ne font pas partie des chiens pouvant être dangereux.

Obligations

- Les chiens de garde et de défense doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure :
- » Sur la voie publique
 - » Dans les transports en commun

» Dans les lieux publics et, plus généralement, les locaux ouverts au public,

» Dans les parties communes des immeubles collectifs ;

Vous devez aussi avoir une carte d'identification.

Personnes non autorisées à avoir un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie :

- » Les mineurs
- » Les majeurs sous tutelle (sauf autorisation du juge)
- » Les personnes condamnées pour crime ou pour violence et inscrites au bulletin numéro 2

Les personnes auxquelles le maire a déjà retiré la garde d'un chien parce qu'il représentait un danger pour les personnes ou pour les animaux domestiques.

SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

Si vous ne respectez pas les règles (interdictions ou obligations), vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 €. Dans certains cas, vous encourez aussi une peine de 6 mois de prison.

DÉTENTION DANS UN LOGEMENT PRIVÉ

La détention de chiens d'attaque peut être interdite dans les logements par les règlements de copropriété ou les contrats de location.

Par ailleurs, tout bailleur ou copropriétaire peut saisir le maire ou, à Paris, le Préfet de Police en cas de dangerosité d'un chien résidant dans un de ses logements. Le Maire ou le Préfet de Police peut :

- » Vous imposer certaines mesures, comme faire passer une évaluation comportementale du chien par un vétérinaire choisi sur une liste départementale
- » Demander le placement de l'animal en fourrière
- » Et, si besoin, faire procéder à son euthanasie

Toutes ces mesures sont à vos frais.

Où s'adresser ? A la Mairie, à la Préfecture de police de Paris, à la Section des Affaires Vétérinaires.

INCIVILITÉS STOP : NOTRE VILLAGE N'EST PAS VOTRE DÉCHARGE

Les dépôts sauvages d'ordures et d'encombrants sont de plus en plus fréquents sur la commune, et plus particulièrement aux pieds des points d'apport volontaires.

Les responsables de ces désordres sont presque toujours repérés, il est



toutefois bon de rappeler que le dépôt sauvage des déchets est interdit par la loi (juillet 1975) et est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €

Ces dépôts sauvages posent problème : nuisances olfactives, dangers sanitaires, risques d'accidents, pollution...en outre, ils dégradent le paysage.

Au-delà de ces questions, ces dépôts sauvages représentent un coût supplémentaire pour la commune qui doit organiser l'enlèvement des déchets et le nettoyage des sites concernés. La propreté du village est l'affaire de tous.

FRELONS ASIATIQUE

En partenariat avec l'association Servir l'Abeille en Gironde et dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques, la Commune de Pujols met à votre disposition, 1 piège et 2 sticks d'appât à prix coutant.

Pour tous renseignements complémentaires concernant ce dispositif, adressez-vous au secrétariat de la mairie.



NOUVELLE ENTREPRISE

La société THINK&DO, Votre Usine 3D, crée il y a quelques mois, installée à Pujols en Gironde a pour objet,

LA FABRICATION ADDITIVE OU IMPRESSION 3D,

Equipée d'imprimantes 3D professionnelles de dernière génération, elle est, en Entre-deux-Mers, la seule capable de fabriquer vos idées, de fabriquer vos objets.

Grâce à ses machines et logiciels performants, des matériaux plastiques écologiques dans une large gamme de rendus (bois, métallique,

élastique,) et des matériaux techniques (carbone, nylon, PC, peek, pomC, petg, Iglidur,...), nous réalisons vos projets, maquettes, objets, idées très rapidement et économiquement.

Quel que soit la problématique exposée, du prototypage au produit fini, nous trouvons ensemble la solution sur mesure à votre projet, en réduisant au maximum les coûts de fabrication et l'empreinte carbone.

C'est le retour du fabriqué en France.

THINK&DO

Christophe Leininger
et Nicolas Massot

Tel : 06 44 89 33 62

1 Breuil

33 350 Pujols

www.thinkndo.fr

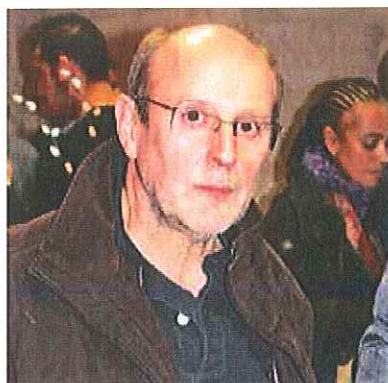
mail@thinkndo.fr

DIDIER SIMON, NOTRE NOUVEL ÉPICIER

Après bien des années de service, notre ami Roland DUPORGE et son épouse Bernadette ont décidé de cesser l'activité et de faire valoir leur droit à une retraite bien méritée.

Florence et Didier SIMON ont pris la succession, ainsi, le service est maintenu sur la commune, pour notre grande satisfaction.

Ils ont de nombreuses attaches dans la région et se sont parfaitement intégrés au village.



Au revoir Roland !

A l'écoute, accueillants, prêts à rendre service, ils continuent à donner vie au cœur de la commune, dans un climat convivial et familial.

Nous souhaitons à Roland une belle et longue retraite, en compagnie de Bernadette et à Didier et Florence une belle réussite dans leurs projets.



Bonjour Didier !

ASSOCIATION	FONCTION	NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE	ADRESSE MAIL
Amicale Laïque pujolaise	Présidente	GERVAISE Mireille	3 Cazalis Nord Pujols	05 57 40 55 95	amicalepujols@hotmail.fr
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	Présidente	ARINO Monique	Lafuge Pujols	05 57 40 70 06	http://energieloisirspujols.wix.com/gym.volontaire
BRIDGE A PUJOLS	Président	DU FOUSSAT Pierre	1 lieu Bachelot Ruch	05 57 40 71 93	
TENNIS CLUB de Pujols	Président	CORAZZA Eric	Nioton Pujols	06 63 82 73 85	eric.corazza@orange.fr
2AE (Anciens Elèves)	Président	DIHARS Patrick	2 Touron Pujols	05 57 40 57 57	patrick.dihars@wanadoo.fr
A.C.C.A	Président	REBILLOUT Christian	2 Halloup Pujols	05 57 40 55 44	rebillout.christian@hotmail.fr
CLUB DES AMIS DU 3 ^{ème} AGE	Présidente	COMPOSTELLA Maria	2 Gabot Doulezon	05 57 40 54 73	
Association NOUAISON	Président	SALLETTE Jean	2 Lallier Pujols	05 57 40 71 39	jean.sallette@sfr.fr nouaison@wanadoo.fr
LES COPAINS D'ACCORD (théâtre)	Présidente	CORGNAC Valérie	1 Cazalis Sud Pujols	05 57 40 58 17	valiecornac@orange.fr
Asso PARENTS D'ELEVES	Président	ELLION Christophe	11 Carcaillet Est Pujols	06 03 70 56 30	christophe-ellion@hotmail.fr
LES BARJOS DES COTOS	Président	COURRIAN Olivier	Les Chaumes Perdues St Michel de Montaigne 24230	06 13 45 13 34	so.courrian@orange.fr
FOOT LOISIR PUJOLAIS	Président	MENARD Christophe	1 Barrail Pujols	06 14 01 79 60	tintingermelanie@sfr.fr
COSMICCAGIBI	Président	BEGUE Olivier	10 Rue Vergnaud	05 57 40 54 69	olivier.begue@club-internet.fr
LES LUTINS PUJOLAIS	Présidente	JACOUTET Béatrice	Dolibey	06 07 49 94 90	robeal@hotmail.fr
C.L.A.P (collectif de loisirs pujolais)	Président	CIGRAND Julien	Rue des Anciennes Ecoles Pujols	06 82 90 76 59	julien.cigrand@gmail.com



PELOUSES SÈCHES ET ORCHIDÉES

Le 30 avril 2016 au matin, la sortie nature proposée par le Conservatoire d'Espaces Naturels Aquitaine, a regroupé une dizaine de personnes malgré un temps plutôt chagrin.

Sur le Coteau de Marac, le groupe a pu découvrir la richesse de la biodiversité, pelouses sèches et orchidées.

Cette balade dans les pas de David LESSIEUR, étayée de commentaires enrichissants a été l'occasion pour les passionnés de nature d'observer ce que l'on peut découvrir et même goûter, simplement, sur notre village.

Notre guide en a profité pour mettre l'accent sur la nécessité d'une gestion écologique afin d'éviter la prolifération de plantes invasives et des problèmes qu'elles génèrent : en s'installant de façon massive, elles supplantent les plantes indigènes et diminuent la biodiversité.





**ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL
ET COLLECTIF**

VIDANGE

- Vidange toutes fosses (septique, toutes eaux, étanche)
- Bac à graisse
- Puisard

CURAGE

- Curage
- Nettoyage réseau
- Haute pression

BOUIJAUD

05 53 22 49 59

4 ROUTE DES ANES - 24230 VÉLINES

**GROUDRONNAGE - GRAVILLONNÉ
OU ENROBÉ**

**DE LA PRODUCTION À LA RÉALISATION
LIVRAISON DE DIVERS MATÉRIAUX**

**CHARPENTE - COUVERTURE
MENUISERIE - ZINGUERIE**

FARRE

TÉL. : 05 57 47 43 74
PORT : 06 89 30 99 13

Email : sarl.farre@free.fr

33890 - GENSAC

EURL Frédéric CONDOT

Ferronnerie et vente de matériel agricole

Réparation et entretien de matériel agricole

3 Rivière Est

33350 PUJOLS

Mail : eurlcondot@yahoo.fr



IGOL
LUBRIFIANTS

Tél. : 05.57.40.54.56

Port : 06.50.01.81.54

T.M.S.

**TERRASSEMENT
ASSAINISSEMENT AUTONOME
MICRO STATION D'ÉPURATION
CRÉATION ET ENTRETIEN PARCS ET JARDINS**

ZI Lamothe Montravel - 05 53 57 38 80

secretariat.tms@orange.fr

**Boulangerie
Artisanale**

BARRA Jean Michel

05.57.40.52.03
06.08.89.08.57

jean-michel.barra@orange.fr

61 route de Vidue
33350 Saint Pey de Castets



**SARL REBILLOUT
Electricité Générale**

Rénovation
Toutes installations électriques
Chauffage électrique
Domotique - Automatismes
Climatisation - Solaire - Alarme

Haloup - 33350 PUJOLS SUR DORDOGNE

05 57 40 55 44

06 07 30 80 69

Fax. 05 57 40 59 78

rebillout.christian@hotmail.fr

